



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

3^e cycle primaire

Année scolaire 2024-2025

Niveau : 6^e année

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant est remise au plus tard le 15 octobre.
Premier bulletin	Le bulletin sera remis au plus tard le 20 novembre et les rencontres de parents sont prévues les 21 et 22 novembre. Ce bulletin couvre la période du 31 août au 15 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera remis au plus tard le 14 mars. Ce bulletin couvrira la période du 18 novembre au 11 mars et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Note de la 3^e étape : le troisième bulletin vous sera remis au plus tard le 10 juillet. Il couvrira la période du 12 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
	Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires de même que les épreuves obligatoires du Ministère (20% du résultat final).

Vous retrouverez ci-dessous la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières pour la présente année scolaire. Ces moyens, ces tâches et ces outils permettent l'évaluation de l'acquisition et la mobilisation des connaissances de votre enfant au regard de chaque discipline. Bien entendu, les enseignants se réservent le droit de changer en cours d'année certains outils d'évaluation si nécessaire.

Discipline Compétences (valeur accordée en %)	Nature des évaluations (les outils d'évaluations peuvent être utilisés en cours d'étape ou en fin d'étape)			
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e

FRANÇAIS				
Lire (40%)	Situations d'apprentissage et d'évaluation, tests de compréhension en lecture. Épreuve obligatoire du MEES.	x	x	x
Écrire (40%)	Productions écrites, activités variées, dictées. Épreuve obligatoire du MEES.		x	x
Communiquer oralement (20%)	Discussions, présentations de projets dans diverses disciplines	x		x

MATHÉMATIQUE				
Résoudre une situation problème (30%)	SAE (situations d'apprentissage et d'évaluation), épreuves variées (maison, standardisées, autres). Épreuve obligatoire du MEES.		x	x
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	Épreuves variées : tests et exercices. Épreuve obligatoire du MEES.	x	x	x

ANGLAIS				
Communiquer oralement en anglais (45%)	Observation en action Utilisation du langage fonctionnel Échanges entre élèves ou élève/enseignante Discussions	x	x	x
Comprendre des textes entendus (35%)	Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit Tâches de réinvestissement écrites	x		x
Écrire des textes (20%)	Écrire de courts textes sur des sujets variés		x	x

Science et technologie				
(100%)	Projets, outils d'observation, tests		x	x

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				
(100%)	Exercices et tests	x		x

ARTS PLASTIQUES				
(100%)	Réalisations et appréciation d'œuvre d'art	x		x

MUSIQUE				
----------------	--	--	--	--

ABSENTÉISME LORS DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Les consignes du Ministère de l'Éducation et du CSSP sont claires : aucun motif ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique et obligatoire ainsi qu'à l'épreuve du CSSP sauf pour des motifs très sérieux où vous devez contacter rapidement la direction de l'école pour discuter de la situation. Il est à noter qu'un voyage, une activité sportive ou culturelle durant ces dates de passation ne saurait justifier une absence à une épreuve obligatoire et par conséquent, l'élève obtiendrait « 0 » comme résultat.

COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES AU BULLETIN SCOLAIRE

La compétence **Organiser son travail** fera l'objet de commentaires qui permettront de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe. Ces commentaires seront inscrits au dernier bulletin.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignations des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

L'équipe de 6^e année : Maxym Larivée, Anne Bélanger et Alexandre Brissette-Dinielli, Claude-Sophie Granger

Marie-Claire Beaugard

Directrice